Benoit et Thierry Galeron

Ecurie de la Galine

Pôle équestre de la Vitarderie

51700 Dormans

thierry.galeron@laposte.net Monsieur le préfet de la Marne

 Préfecture de la Marne

 51000 Chalons en Champagne

Dormans le 25 juillet 2019

Objet : projet de construction d'un poulailler sur le site de la Vitarderie à Dormans

Monsieur le préfet,

Nous avons appris au début du mois de juillet que notre voisin, Olivier Coubronne gérant de l'EARL éponyme avait déposé un permis de construire accepté en janvier de cette année, pour la réalisation d'un poulailler de 39999 poules pondeuses à proximité immédiate de notre écurie elle même placée sur le pôle équestre de la Vitarderie . Grande fût notre surprise d'apprendre cette nouvelle seulement lors de la mise en place d'un panneau au début juillet sur le carrefour situé en face de sa ferme sur lequel nous passons quotidiennement informant du lancement d'une consultation publique avec pour date limite de réponse le 31 juillet Au- delà de tout ce que nous avons pu entendre et lire sur les nuisances et les risques sanitaires potentiels liés à une tel projet, la presse est prolixe à ce sujet, c'est surtout le problème de cohabitation qui nous inquiète au plus haut point.

En effet notre écurie à pour vocation essentielle la prise en pension et le travail de chevaux de propriétaire. Nous hébergeons actuellement une quinzaine d'équidés appartenant à 14 cavaliers en plus de quelques chevaux pour le besoins de notre cheval-club.

Le milieu des cavaliers est peut être plus que d'autres, très attaché à la bonne santé de leur animal favori.

Des rumeurs, fondées ou non, commencent à circuler au sein de notre écurie sur les risques de contamination, d'absorption de poussières, de pollution des eaux de ruissellement par les fientes et autres grippe aviaire, qui toutes conduisent déjà certains de nos propriétaires à envisager de quitter l'écurie si ce poulailler devait voir le jour à proximité de notre écurie. Cette attitude ne peut que faire boule de neige et dissuader de futurs clients de venir chez nous

Sans vouloir cédé à la psychose, nous sommes forcement très préoccupés par cette situation.

Notre projet d'écurie a été lancé en 2015 dans le cadre d'un montage familial, achat d'une foncier par une SCI constituée de Madame et Monsieur Galeron retraités, parents et beaux parents de Benoit Galeron et Charlotte Bannier sa compagne, âgés tous deux d'une trentaine d'années gérants et exploitants de la SARL l'Ecurie de la Galine. Lors de notre installation le maire de l'époque, Monsieur Christian Bruyen, nous avait assuré de son attachement à ce pôle et garanti que seules des activités équestres s'y développeraient.

 Ces quatre premières années n'ont pas été faciles, mais la pugnacité des jeunes gérants et le soutien familial à permis de faire vivre notre rêve et de lui imaginer un avenir.

Ce projet de poulailler à toutes les chances de le briser !

Nous tenons à préciser que trois autres activités équestres coexistent sur le pôle :

* Un entraineur de chevaux de trot, Marcel Bouchez qui lui aussi héberge des chevaux de propriétaires.
* Une éleveur de chevaux de trot, Lionel Cocher
* Une poney club qui vient de cesser son activité mais dont la propriétaire âgée de plus de 70 ans et en passe de revendre son bien à une personne qui porte un projet de coaching équestre au profit de cadres d'entreprises.

Il est certain que tous sommes logés à la même enseigne au regard de la menace qui pèse sur nos têtes.

Monsieur le maire de Dormans à eu l'amabilité de nous recevoir pour entendre nos crainte et nous préciser les contours du dossier de consultation publique.

Nous sommes arrivés à la conclusion avec lui que le déplacement des infrastructures de quelques centaine de mètres vers le sud tout en demeurant sur la propriété de monsieur Coubronne sans que ceci ne lui pose de réelles difficultés, serait une solution alternative qui placerait le poulailler à environ 800 mètre du pôle équestre pratiquement hors de vue de nos cavaliers et surtout loin des chevaux très sensibles au bruit et aux mouvements. Les craintes actuelles seraient ainsi considérablement atténuées, voire totalement éteintes.

A cette condition, il nous apparait très possible que l'EARL Coubronne réalise son projet dont nous percevons au demeurant tout l'intérêt sans que la pérennité de notre propre activité ne soit mise en cause.

Vous remerciant par avance au nom de l'ensemble des résidants du pôle équestre de la Vitarderie de l'intérêt que vous voudrez bien porter à notre requête, nous vous prions de croire, Monsieur le préfet, à l'expression de notre haute considération.

Signé Benoit et Thierry Galeron.

 Nous adressons copie de ce courrier à Monsieur le maire de Dormans pour son information.